

Mesdames et Messieurs les porteurs des obligations subordonnées de la société « Crédit Immobilier et Hôtelier », émises en date du 15 Décembre 2016 au titre de l'emprunt décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 19 Octobre 2016 de la société « Crédit Immobilier et Hôtelier », société anonyme, sont convoqués au siège social, 187, Avenue Hassan II - Casablanca, le **Lundi 10 Juin 2019 à 11h30**, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du représentant permanent de la masse des Obligataires ;
- Délégation de pouvoirs ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- Questions diverses.

Les porteurs des obligations subordonnées émises en date du 15 Décembre 2016, objet de la note d'information visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 28 Novembre 2016 sous la référence N°VI/EM/030/2016, devront déposer au siège social du « Crédit Immobilier et Hôtelier », ou faire adresser par un intermédiaire habilité, cinq jours avant la réunion de l'Assemblée, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée se présente comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

Les porteurs des obligations subordonnées émises en date du 15 Décembre 2016, objet de la note d'information visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 28 Novembre 2016 sous la référence N°VI/EM/030/2016, après avoir rappelé qu'ils ont été regroupés de plein droit en masse dotée de la personnalité morale, en application de l'alinéa 1 de l'article 299 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, décident de nommer en qualité de représentant permanent de la masse des obligataires pour une durée indéterminée commençant à courir à la date de la présente Assemblée Générale :

Monsieur Karim MOUTTAKI, de nationalité Marocaine, domicilié à 131 Boulevard d'Anfa 6ème étage - Casablanca ;

Monsieur Karim MOUTTAKI, ici présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Les frais et débours relatifs à l'exécution de la mission du représentant de la masse des obligataires seront pris en charge par le « **Crédit Immobilier et Hôtelier** ».

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Obligataires confirme que son mandataire Monsieur Karim MOUTTAKI détient tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et sous réserve des limitations qu'elle édicte, pour la défense des intérêts de la masse et notamment le pouvoir d'accomplir au nom de la masse tous actes de gestion nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des Obligataires.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Obligataires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

**Le Mandataire provisoire de la masse des Obligataires.
Monsieur Mohamed HDID**



Crédit Immobilier et Hôtelier
Société anonyme au Capital Social de 2 660.808 500 DH
Immatriculé au Registre de Commerce de Casablanca sous le N° 203
C.N.S.S. N°1027805 • Identifiant fiscal N° 01084033 - Patente N° 34200588
Siège social : 187, Avenue Hassan II, 20019 - Casablanca
Tél : (+212) 5 22 47 90 00 / (+212) 5 22 47 91 11 - Fax : (+212) 5 22 47 91 63
Centre de Relation Clients : 0522 479 479 - www.cihbank.ma